

3,8 dans Aide aux chercheurs de collègue. Donc avec 21 postes, nous finançons 40 chercheurs au lieu de 58. Toutefois, le comité responsable recommande un renouvellement pour tous ceux qui ont demandé le renouvellement de leur subvention dans le programme Aide aux chercheurs de collègue et si nous avons un nombre de postes suffisants, nous pourrions donner suite à cette recommandation.

Pour financer les 55 chercheurs de collègue qui ont fait une demande, au total dans tous les programmes du Fonds, il nous faudrait 27,4 postes, c'est-à-dire 6,4 postes additionnels. À ce moment-là, le nombre de chercheurs financés, dont la subvention serait renouvelée dans Aide aux chercheurs de collègue, serait de 23 plutôt que de 8, c'est-à-dire que ça nous permet de financer 15 chercheurs additionnels.

Il est quand même intéressant de remarquer qu'entre les deux exercices 91-92 et 92-93, il y a eu dix chercheurs de plus qui se sont intégrés aux programmes Soutien aux équipes et Centres de recherche, ce qui n'est pas négligeable. Nous avons, en 91-92, 22 chercheurs de collègue qui étaient intégrés dans les programmes Centres et Soutien; nous en avons 32 cette année, et nous espérons évidemment en avoir plus l'an prochain. On peut donc dire que l'intégration des chercheurs de collègue aux principaux programmes du Fonds s'est accentuée d'une façon sensible en 92-93. Il est à espérer qu'elle se poursuivra. L'objectif visé est que les meilleurs chercheurs se trouvent une place dans le nouveau système de financement de la recherche fondamentale au collégial.

Le Fonds compte faciliter cette intégration le plus possible. Aussi, nous sommes prêts à entendre vos commentaires et vos propositions à cet égard s'il y a lieu, dans le respect toutefois de la politique énoncée, à savoir que les chercheurs de collèges doivent s'intégrer dans les programmes réguliers et non être financés à même une enveloppe protégée. ■

UN NOUVEL ESPACE POUR LA RECHERCHE FONDAMENTALE DANS LES COLLÈGES

Yvan Cloutier

J'ai eu l'occasion d'exprimer brièvement mon opinion sur les modifications récentes apportées au financement de la recherche fondamentale dans le bulletin de l'ARC (vol.5, no 2, octobre 1991). M. Yves Rousseau, directeur des programmes scientifiques du Fonds FCAR, nous a présenté les décisions du Fonds FCAR et leur opérationnalisation, entre autres le processus d'intégration des chercheurs et les mesures transitoires. Pour ma part, je préfère tenter un tout autre exercice: celui d'entrevoir les perspectives ouvertes par les nouvelles orientations. Les chercheurs se trouvent désormais dans un nouvel espace et il importe qu'ils se donnent une représentation claire de leur présence dans ce nouvel espace afin d'en tirer les meilleurs profits. Dans un premier temps, je brosse un tableau rapide de ce nouvel espace, celui de l'enseignement supérieur avec ses nouvelles possibilités pour les chercheurs collégiaux (CHC), ensuite je formule quelques suggestions qui permettront aux CHC de bien s'y positionner.

I - Un espace très compétitif mais «maximisant»

1. Se faire une place parmi les meilleurs

Contrairement aux chercheurs PAREA et PART qui sont dans un espace réservé au milieu collégial, les CHC en recherche fondamentale se retrouvent désormais dans un espace très compétitif, celui des chercheurs de l'enseignement supérieur. Dans une compétition avec les meilleurs chercheurs de la discipline, ils sont aux prises avec les mêmes problèmes que les CHU: trouver une équipe «gagnante» et développer une stratégie de recherche et de diffusion qui leur permette de rencontrer les exigences très élevées des évaluations.

Il est déjà difficile pour un CHU de former une combinaison gagnante dans son domaine de compétence, inutile d'insister sur la haute marche à monter pour le CHC pour y parvenir. Par contre, le CHC peut profiter du leadership et de la compétence reconnue du coordonnateur pour s'intégrer dans une équipe. La marche a beau être très haute, nos CHC y parviennent comme le confirment les résultats de l'opération intégration de cette année dans les Centres de recherche et les Équipes. Et fait important, le taux de réussite est plus élevé cette année même si les exigences des comités vis-à-vis les CHC ont été haussées cette année, le CHC étant évalué par les Comités comme chercheur à part entière et en fonction de sa contribution à l'équipe.

La situation sera plus difficile pour les

équipes collégiales, quoique une équipe très performante puisse profiter du fait que le critère d'encadrement ne compte pas.

2. Une crédibilité plus grande

Je crois que ce nouvel espace contribue déjà à accroître la crédibilité des CHC. Les CHU nous regardaient du coin de l'oeil et souvent d'en haut. Dans le programme Équipe, ils ne portaient pas toujours l'attention suffisante aux candidatures des CHC dans les équipes - et il arriva même que des candidatures recommandées par les comités aient été refusées par le sous-comité pour les CHC qui dans les cas des doubles demandes (Équipes et ACC) disposaient des évaluations par le comité ACC qui étaient plus précises et sévères.

Nous constatons que la réalité des CHC est nettement mieux reconnue par les membres des comités. Le travail de nos CHC dans les équipes et les centres a porté fruit; et les membres des comités sont étonnés par la qualité des dossiers des CHC qui postulent dans les équipes ou les centres. Cette reconnaissance de la qualité des CHC contribuera à accroître la crédibilité des équipes collégiales. Il y a certes encore des poches de résistance - les coordonnateurs des équipes et des centres ne sont pas tous au fait des nouvelles orientations du Fonds et de la réalité des CHC.

3. Vers une plus grande accessibilité aux programmes de subvention

Dorénavant les CHC sont considérés comme des chercheurs à part entière et

ils doivent avoir accès aux programmes du Fonds. Cette accessibilité pose des problèmes techniques dans certains cas; ainsi les concours pour le programme Actions concertées se produisent à divers moments de l'année - se pose la question de l'allocation des ETC. Quant au programme Nouveaux chercheurs nous n'y avons pas accès à ce moment-ci. Dans le dernier bulletin du Fonds Objectif Recherche (vol. 3, no 1, décembre), la présidente directrice générale Madame Anne Marrec écrit que le Plan triennal 1991-94 prévoit «intégrer progressivement les chercheurs de collège dans les programmes principaux».

Nous pourrions profiter des nouveaux programmes que le Fonds FCAR pourrait mettre en place. Qui sait si dans quelques années le Fonds ne subventionnera pas la recherche individuelle? Le Fonds conçoit ses programmes en complémentarité avec les organismes fédéraux; or ces organismes tendent de plus en plus à adopter l'approche équipes du Fonds FCAR. Que se produira-t-il? Entre autres, les CHC membres d'équipes ou de centres pourront s'intégrer à des demandes d'équipe et obtenir de meilleures ressources pour la recherche. Le problème restera celui des ETC, les programmes fédéraux ne subventionnant pas les dégagements. La DGEC travaille à mettre en place une banque d'ETC qui pourra dégager les CHC subventionnés par de tels organismes.

4. Un environnement «maximisant»

Je crois que l'intégration des CHC dans les équipes et les centres peut maximiser

le travail du CHC s'il sait bien se positionner et s'il est bien reçu par l'équipe. (1) Le fait de travailler régulièrement avec des compétences dans son domaine, (2) son insertion dans les réseaux nationaux et internationaux de la recherche (colloques, congrès, revues), (3) la possibilité d'adjoindre des assistants à sa propre activité de recherche, (4) les retombées de l'encadrement des étudiants, (5) la motivation produite par un tel environnement et (6) un accès plus facile aux programmes subventionnaires.

II. Bien se placer les pieds et bien manoeuvrer

Pour les CHC qui accèdent et se maintiennent dans les équipes (collégiales, universitaires ou mixtes) ou dans les centres, je crois que l'environnement sera plus facilitant et que le transfert des CHC de ACC dans les équipes va contribuer à rehausser la qualité de la recherche des CHC et l'image que les milieux de la recherche ont des CHC.

Mais il faudra que les CHC manoeuvrent avec efficacité. Ils doivent bien connaître les programmes, s'impliquer dans l'élaboration des projets, être responsable ou à tout le moins coresponsable d'un projet à l'intérieur d'un programme, s'assurer de disposer des budgets, assistants et équipements (entre autres, le 7 000 \$ et la subvention de base), publier dans les meilleures revues, etc. Dès que nous aurons bien intégré les CHC aux équipes et aux centres, nous devons nous attaquer au problème de la relève.

En conclusion, j'aborde brièvement deux problèmes soulevés par ce nouvel espace : celui de l'identité collégiale et celui de la réduction des ressources décidée par la Ministre (transfert vers PART).

Je crois qu'il ne faut plus penser «espace collégial» mais participation de CHC, d'équipes collégiales ou mixtes à un espace plus large. Il m'apparaît important toutefois que les CHC continuent à s'identifier comme CHC dans leurs publications et à oeuvrer dans l'ARC pour s'assurer d'obtenir les conditions les plus favorables. Nous ne sommes pas loin - peut-être y sommes-nous déjà - du moment où l'affiliation institutionnelle des chercheurs subventionnés indiquera que certains collègues auront plus de chercheurs subventionnés que certaines universités périphériques!

Je crois que les CHC accepteraient plus facilement ce nouvel espace de la recherche fondamentale, s'il n'y avait pas ce transfert brusque de ressources vers la recherche technologique et surtout si les chercheurs des programmes PAREA et PART étaient soumis aux mêmes exigences que les chercheurs des programmes FCAR, CRSH et CRSNG. Ainsi le programme PAREA, qui souffre encore d'une réputation de recherche de second ordre malgré une amélioration continue, offre des dégagements plus importants et ce dans un environnement beaucoup moins stressant. Quant au programme PART, sera-t-il un instrument de mise en marché, une vitrine, pour certains collègues ou une contribution importante au développement de la technologie?

Le Ministère a choisi de privilégier de nouveaux axes de recherche technologique, mais il se doit de le faire en tenant compte de la qualité de la recherche dans les divers secteurs. Le transfert vers le programme PART devrait au moins se faire en tenant compte d'exigences de qualité aussi grandes que pour la recherche technologique effectuée par les CHC dans le cadre des programmes FCAR et CRSNG. Enfin, il ne faut pas oublier que plusieurs CHC, membres d'équipes ou de centres, font de la recherche technologique et de la recherche pédagogique. ■

DISCUSSION

Question

Monsieur Cloutier a beaucoup parlé de l'intégration dans des équipes universitaires : j'ai cru comprendre qu'il y avait possibilité que des équipes strictement collégiales compétitionnent avec des équipes universitaires. Alors ma question a deux volets, premièrement, cela s'est-il passé en 92-93 et y a-t-il eu des équipes collégiales qui ont été subventionnées par le FCAR? Le deuxième volet de ma question est : peut-on envisager la possibilité qu'un centre de recherche soit composé uniquement de chercheurs du niveau collégial ou est-ce une chose exclue à cause justement de l'environnement collégial lui-même qui ne permettrait pas de soutenir, par les services requis, un tel centre?

Réponse (M. Rousseau)

Pour répondre au premier volet de votre question, il y a eu cette année une équipe de

chercheurs de collège qui s'est présentée dans notre programme Soutien aux équipes et elle n'a pas été retenue en fait, elle ne s'est pas très bien classée, je dois dire. Mais c'est possible, et je pense que ces équipes-là ne sont pas traitées moins bien que les autres, mais il n'y en a eu qu'une. Pour ce qui est du programme Centre, qui comprend effectivement une masse critique importante de chercheurs, on exige un minimum de 6 chercheurs jugés très compétents et dans plusieurs centres, il s'agit d'un groupement de chercheurs — 10, 12, 15 parfois 40 —, ça nous semble plus difficile à réaliser dans un collège et c'est pour ça qu'on n'envisage pas à court terme la possibilité d'avoir des centres de recherche dans les collèges. Ce n'est pas exclu en principe, mais dans la pratique, effectivement, on ne voit pas comment ça pourrait se réaliser.

Question (Louis Painchaud, Cégep de Ste-Foy)

Je voudrais dire d'abord que je partage tout à fait le point de vue de M. Cloutier concernant le nouvel environnement dans lequel nous nous trouvons maintenant et je pense que c'est important que les chercheurs des collèges prennent leur place dans ce réseau de la recherche subventionnée. Cependant, cet espace-là ne s'arrête pas de ce côté-ci de la rivière des Outaouais, il est canadien jusqu'à nouvel ordre, et on a peu parlé ici des organismes subventionnaires fédéraux, on les a évoqués. Le CRSH, qui est un peu dans la brume maintenant, je vous l'accorde, et le CRSNG, sont des organismes subventionnaires importants et je pense qu'il serait absolument capital que les professeurs de collège fassent des brèches de ce côté-là. Les programmes de

subventions fédérales sont accessibles aux professeurs de collèges. Il y a un certain nombre de professeurs de collège qui obtiennent des subventions fédérales, ce n'est pas assez connu, ces programmes-là ne sont pas assez connus dans les collèges. Les professeurs de collège n'osent peut-être pas faire des demandes à ce niveau-là. Je pense que c'est capital. Évidemment, ces programmes-là sont destinés au milieu universitaire. Ils n'offrent pas des dégagements qui sont suffisants pour des professeurs de collège, c'est bien connu, sauf qu'une fois obtenues les subventions fédérales, c'est plus facile d'aller chercher des subventions ailleurs. Si un professeur de collège se présente quelque part avec une subvention fédérale et pas de dégagement, eh bien il y a un poids qu'il n'a pas... Je pense qu'il y a moyen de palier à cet inconvénient-là, mais c'est important et je déplore un petit peu qu'on n'ait pas plus de volonté, d'aller de ce côté-là. Je pense que c'est capital et pour l'intégration des professeurs dans les équipes universitaires, je pense qu'il ne faut pas oublier non plus qu'en général, les chercheurs universitaires, sont membres d'équipes universitaires qui vont poser leur candidature dans le programme Soutien aux équipes, ce sont des chercheurs qui ont déjà, à titre individuel, une subvention du CRSH et qui ont leur propre programme de recherche et qui s'intègrent dans le programme de l'équipe. Des professeurs de collège peuvent aussi s'intégrer dans des équipes universitaires de cette façon-là en ayant leur propre programme de recherche et en maintenant leur propre subvention, pas seulement un 5 000 \$ d'allocation statutaire pour les professeurs de collège. Alors je pense qu'il faudrait que notre association fasse des efforts sérieux pour briser cette espèce de frontière qui nous

sépare des organismes fédéraux.

Réponse (Bruno Geslain)

À l'heure actuelle, l'Association ne fait rien pour ces cas dont vous venez de parler, mais je tiens à préciser l'initiative de certains chercheurs du Collège Dawson qui s'essayent à faire des demandes à des fondations aux États-Unis, et pour qui les frontières n'existent pas quand il s'agit de recherche. C'est un exemple assez intéressant.

Question (Bengt Lindfelt, Conseil des collègues)

Dans le réseau collégial, il y a des gens qui seraient capables de faire de la recherche, mais qui n'en ont peut-être pas fait ou qui n'en ont pas fait récemment. Est-ce qu'on peut considérer aujourd'hui que tous ceux qui pouvaient émerger ont émergé ou est-ce qu'il y a encore un potentiel à ce niveau-là?

Réponse

Ce n'est pas moi qui connais le mieux le réseau de la recherche au collégial, mais je peux peut-être donner quelques statistiques de mémoire. Dans le programme Aide aux chercheurs de collège, on voyait revenir presque toujours les mêmes personnes. Au cours des dix années, on a fait une étude là-dessus, un groupe important de chercheurs financés étaient des chercheurs qui revenaient à chaque année. Pour ce qui est du potentiel d'émergence, peut-être que quelqu'un d'autre peut répondre, je peux seulement dire ce qu'on a vu avec le programme Aide aux chercheurs de collège.

Question

Moi, ce qui m'intriguait, c'est quand M. Cloutier a parlé d'intégration aux équipes. Ça m'intriguait de savoir s'il y a une façon de procéder pour essayer de s'intégrer à une équipe universitaire d'une part et lorsqu'il y a une équipe, par rapport à quoi va-t-elle négocier avec les chercheurs du collégial pour qu'ils puissent être intégrés à même une équipe universitaire?

Réponse (Yvan Cloutier)

Deux questions très pertinentes. La première, je pense qu'il faut s'insérer dans les réseaux de la recherche, les sociétés savantes entre autres, on peut faire des communications, alors il y a des gens qui voient ce que vous faites, qui s'intéressent à ce que vous faites et souvent des collaborations peuvent débiter. Je pense qu'il faut aussi connaître un peu les revues dans notre domaine, connaître un peu le champ dans lequel on travaille. Suite à cela, il faut faire de la recherche, il faut publier, les gens vont lire les articles, les gens écoutent les communications, d'ailleurs en passant, les universitaires sont fascinés par une caractéristique des curriculum vitae des chercheurs collégiaux, c'est que l'on fait beaucoup de communications, alors ça, ça étonne. Moi ça m'a étonné qu'ils soient étonnés de ça, mais on a un grand souci de diffuser nos recherches dans les sociétés savantes. Maintenant pouvoir s'aider, ça dépend des disciplines, mais je pense qu'il faut arriver avec, un chercheur ou une chercheuse qui est en piste, qui est en position, qui est en recherche. Ça veut dire que cette personne n'a pas nécessairement publié dans beaucoup de revues, mais fait au moins quelques publications dans des revues importantes. Ça, ça va être un critère qui va jouer beaucoup, sinon c'est comme un

chèque en blanc et le coordonnateur de l'équipe, que ce soit une équipe collégiale ou une équipe universitaire, ne prendra pas ce risque. Mais s'il y a déjà un certain nombre de publications, si possible dans le domaine où la demande de la subvention se fait, c'est un potentiel.

Question

Y a-t-il des ressources additionnelles disponibles pour le dégagement des chercheurs et l'infrastructure de recherche dans les collèges?

Réponse

Concernant votre première question, les mesures que nous expérimentons à l'heure actuelle consistent justement à recevoir des demandes de chercheurs qui décrochent des subventions du CRSH, du CRSNG ou de tout autre organisme subventionnaire et actuellement, on regarde cas par cas comment on peut dégager des ressources pour les affecter à la demande présentée. Et c'est examiné à la pièce pour le moment, en vue de dégager des critères qui pourraient faire partie d'un programme qu'on va soumettre aux autorités du ministère. Donc là-dessus, c'est comme ça qu'on fonctionne actuellement.

En ce qui concerne les infrastructures, je crois savoir que même dans les universités maintenant, les frais indirects de la recherche sont soumis à une mécanique différente des années dernières, c'est-à-dire que pour les universités, elles doivent à chaque année envoyer au ministère la liste des subventions reçues, puis une certaine enveloppe est distribuée sur la base du nombre de chercheurs puis du nombre de recherches subventionnés. Au collégial, on

n'a pas de mécanique semblable, puis d'ailleurs, si on décidait d'envoyer des ressources dans les collèges là-dessus, on n'aurait jamais assez d'argent pour combler les besoins de 46 établissements. C'est la raison pour laquelle l'approche qu'on a prise jusqu'à maintenant, c'est de centraliser les ressources et de les allouer là où, éventuellement, il pourrait y avoir des besoins.

En ce qui concerne les infrastructures, je ne sais pas ce que vous entendez, si c'est au niveau de frais matériels, je ne suis pas sûr que le ministère va s'embarquer là-dedans. Maintenant, si c'est en terme de soutien à la préparation de projets ou la diffusion de résultats, là on examine d'autres possibilités d'expérimenter les choses comme d'allouer à des chercheurs de collège qui auraient des projets particuliers, de diffusion notamment, des ressources complémentaires pour leur permettre justement de demeurer dans la course. Si un chercheur de collège ne publie pas puisqu'il n'a pas de soutien pour cela et qu'il n'a accès à aucun programme, bien c'est sûr que ce sera plus difficile pour lui de donner les publications dont fait état M. Cloutier puis ensuite de s'insérer à une équipe universitaire. Donc là-dessus, on est ouvert à certaines demandes qui pourraient être formulées par les chercheurs de collège. On expérimente, encore là, pour voir quels types de critères on pourrait dégager.

Maintenant, pour ce qui est des infrastructures matérielles, je pense que là, ça dépend de la place, peut-être que M. Woodsworth serait mieux placé que moi pour le dire, ça dépend de la place que, dans l'ensemble de ses activités, un collègue consacre aux activités de recherche. Est-ce quelque chose de vraiment important, est-ce

que ça joue un rôle dans l'établissement? Alors à ce moment-là, peut-être peut-il dégager des ressources matérielles un peu plus importantes.

M. Woodsworth

Alors c'est tout à fait vrai que dans les budgets que reçoivent les collèges, il n'y a pas d'allocation spécifique pour la recherche. Alors, si le collège paye ces allocations, c'est un reflet de la priorité accordée par un collège à la recherche en institution. Je peux vous dire que Mme Fichten sait très bien de quoi elle parle, parce que dans notre collège, comme vous le savez peut-être, on a dû faire face à d'énormes difficultés budgétaires depuis quelques années, surtout à des fluctuations des langues dans notre clientèle. Et ça a pris un engagement institutionnel primordial dans le cas de Dawson pour garder même la moitié de l'infrastructure que j'ai mentionnée dans mes remarques. Je ne dis pas que l'infrastructure qui reste dans notre collège est en danger maintenant, mais on ne sait jamais. Si jamais l'année prochaine, par exemple, le gouvernement décidait d'exercer une compression de 4 % des budgets à attribuer au cégep, on ne sait jamais. Mais M. Demers a complètement raison en affirmant que la recherche dans les collèges, dans les institutions, doit entrer dans les priorités institutionnelles de chaque établissement. Chez nous, ça a marché jusqu'à présent.

M. Demers

En ce qui concerne la présentation des projets, je pense que vous pouvez faire part à l'ARC de vos besoins. Si jamais vous avez besoin de certains séminaires de formation ou de perfectionnement, on

expérimente avec l'ARC des séminaires actuellement. Peut-être pouvez-vous faire part de vos besoins à l'ARC pour qu'éventuellement, si jamais on prolonge l'expérience, on puisse offrir ce genre de service-là. Je voudrais rajouter un commentaire sur ce qu'on expérimente actuellement comme mesure. Jamais on ne veut se substituer aux décisions des organismes subventionnaires. L'esprit dans lequel on expérimente ces mesures-là, c'est toujours dans la perspective de fournir aux chercheurs de collège un ancrage institutionnel qui pourrait être comparable à celui de son collègue universitaire et non pas de venir modifier une décision d'un conseil subventionnaire. Comme par exemple, si le Fonds dit «ton dégagement c'est 0,5», nous on n'arrivera pas en disant «on va te donner 0,2 de plus parce que c'est un bon projet». Nous, on ne fera pas ce genre de raisonnement-là, ni d'évaluation-là. Les cas vont toujours être examinés dans la perspective de regarder si le chercheur de collège n'est pas pénalisé en vertu des conditions institutionnelles qui sont les siennes comme enseignant de collège. Donc ça donne le sens des mesures qu'on expérimente.

Question

Dites-moi M. Perron, j'aurais 2 questions concernant la banque de postes utilisée actuellement pour libérer les enseignants de collège. On sait qu'il existe une banque de 150 postes, à ma connaissance une centaine sont effectivement entièrement consacrés à des recherches. Ça n'a pas été beaucoup abordé ce matin, même pas du tout abordé. Cette banque de postes fait partie d'une négociation provinciale qui concerne plusieurs syndicats. Est-ce qu'il y a eu des recommandations il y a

quelques années à l'effet d'augmenter cette banque de postes pour faciliter le financement de la recherche? Y a-t-il des développements à prévoir dans ce domaine-là, à savoir, est-ce que la banque pourrait effectivement grossir pour mieux répondre aux besoins des chercheurs? Est-ce que, dans les négociations qui s'en viennent, on va tenir compte des besoins exprimés récemment par les chercheurs de collègue? Est-ce que notre association travaille à ce dossier-là en rapport avec les différentes centrales syndicales? Et deuxième question, les modalités de répartition de cette banque de postes sont actuellement des modalités centralisées à partir de concours, et les organismes prennent des décisions à partir de critères. Peut-être pourrait-il y avoir un mouvement dans les collèges visant à décentraliser ces postes-là pour tenir compte des nouvelles contraintes. Est-ce que le ministère, est-ce que l'association va se préoccuper des modes de gestion de cette banque de postes puisque c'est sur cette banque que reposent toutes les discussions ...?

M. Geslain

L'association est effectivement préoccupée par cette banque de postes. Elle a aussi, de par son jeune âge, beaucoup de chats à fouetter et n'a pas passé autant de temps qu'elle aurait peut-être pu ou voulu le faire pour résoudre la question. Ça, c'est la réponse de l'association. Peut-être que la question s'adressait aussi à M. Demers.

M. Demers

Concernant l'augmentation de la banque des 150, en ce qui concerne le ministère, il y aura certainement, il y eu, des représentations faites en vue d'augmenter le

nombre de postes. D'ailleurs, les 15 ETC dont on parle pour venir en complément aux chercheurs qui décrochent une subvention dans un autre organisme, viendront en grande partie du résultat des négociations des conventions collectives. Maintenant, moi je vous donne le point de vue du ministère. Probablement que ce sera dans les mandats de négociation. Il faudra voir du côté des syndicats, ce qu'ils veulent faire avec ça aussi, je ne suis pas capable de répondre à leur place.

En ce qui concerne la décentralisation de la banque de postes, moi je dis là-dessus, il y a un danger. Si on s'en va vers une décentralisation, évidemment c'est un point de vue, ça veut dire qu'on va disséminer dans l'ensemble des collèges ces ressources-là. Et là à ce moment-là, je ne suis plus sûr qu'on va avoir l'impact qu'on va vouloir avoir en terme de développement de la recherche au collégial. Ça veut dire que là, c'est la répartition au prorata ou la façon la plus équitable possible et à ce moment-là, je ne suis pas sûr qu'on ait les ressources aux endroits où ça aurait le plus d'impact en terme de développement de la recherche. Ça, c'est mon point de vue. L'autre chose, c'est qu'actuellement, on justifie présentement dans nos dossiers le développement de nouvelles mesures sur la base d'une centralisation des ressources parce que si on veut avoir le maximum d'impact, il faut justement centraliser puis envoyer l'argent puis les ressources là où sont les meilleurs. Donc, rencontrer les orientations des ministères en terme d'excellence.

D'autre part, les mécanismes d'évaluation qui sont mis en place concernant les projets, dans 90 % si ce n'est dans 100 % des cas, utilisent les pairs. Donc, il y a

quand même un aspect décentralisateur je dirais, du fait que les gens concernés par la recherche sont mis à contribution sans compter qu'à chaque année, on tient des réunions du comité mixte de la recherche pour orienter tous ces dossiers-là à la satisfaction de l'ensemble des personnes en général.

Question

On parlait tantôt des organismes de subvention au niveau fédéral. Est-ce que vous regardez les autres organismes au niveau du Québec?

Réponse (M. Demers)

Tout chercheur de collègue qui décrocherait une subvention dans un autre organisme que celui du Fonds FCAR, PART et PAREA, est admissible aux mesures qu'on expérimente actuellement. C'est sûr qu'on a eu des contacts plus formels avec le CRSH et le CRSNG. L'accueil qu'on a eu au CRSH a été plus grand. Au CRSNG, il y a eu plus de réserves, je pense que c'est un milieu un peu plus «traditionaliste» où on souhaite plutôt que les chercheurs de collègue, je pense, soient des professeurs affiliés à l'université ou du moins aient un statut de professeur affilié, je crois qu'il y a des statuts réservés à ce genre d'affiliation-là. Mais au CRSH, on a eu une assez grande ouverture. Maintenant, on ne voudrait pas non plus que les mesures qu'on va expérimenter viennent se substituer, comment dirais-je, aux ressources qui sont déjà disponibles dans ces conseils-là. Autrement dit, on ne voudrait pas dire au CRSH, les ressources qu'on ajoute, vous n'aurez pas besoin de les donner aux chercheurs de collègue. Ce n'est pas l'esprit dans lequel on veut fonctionner,

mais on est ouvert à toute demande de chercheur qui obtient une subvention dans n'importe quel organisme subventionnaire, y compris le FRSQ.

Question

Pourquoi qualifie-t-on l'opération dont on parle actuellement, d'opération d'intégration? Ne vaut-il pas mieux appeler ça une opération de mariage, une opération de partenariat avec les chercheurs?

Réponse (Yvan Cloutier)

Ça dépend, quand je parle d'intégration, moi c'est à des équipes. Que l'équipe soit universitaire, l'équipe mixte est une nouvelle possibilité. Mais il reste que c'est bien asymétrique pour le collègue.

Question

Est-ce que la possibilité qui a été accordée pour les équipes en renouvellement d'intégrer des professeurs de collègue à l'occasion des demandes de renouvellement cette année est maintenue pour les années à venir?

Réponse (M. Rousseau)

Pour les années à venir, je ne sais pas, mais pour l'an prochain, c'est notre intention de le maintenir pour permettre un partenariat plus facile.

Question

Ce qui m'intéresse, c'est, la question de mon collègue Perron. Elle m'apparaît importante parce que la dimension politique sur laquelle on n'a pas de

contrôle aux prochaines négociations, répond à certains nombre de désirs. Il y a une centrale syndicale, une fédération qui est plus sympathique à la cause de la recherche, l'autre qui verrait plus d'un bon oeil de rapatrier les ETC dans l'enseignement. Le transfert vers le PART peut avoir des effets politiques très négatifs pour les négociations. Je ne vous dis pas que les appréhensions du syndicat sont justifiées ou non quand on regarde le dernier transfert, mais dans ce contexte-là, l'ARC doit faire un effort important pour bien sensibiliser les centrales syndicales, les associations, à ce que la recherche peut impliquer comme retombées, dans le collège. Je pense qu'il va falloir bien vendre notre marchandise si jamais il y a prolongation des conventions, c'est un temps supplémentaire pour permettre à nos équipes collégiales d'entrer dans la course.

Réponse (M. Demers)

En fait, la réponse qu'on pourrait donner là-dessus devrait comprendre deux éléments. Je pense que ce que vous amenez, d'une part, c'est l'environnement protégé dans les programmes PAREA et PART jusqu'à un certain point. En pratique, je dirais qu'il y a quand même une certaine mouvance. C'est sûr qu'on ne périmé pas d'ETC, de dégagements s'il y en a un ou deux à un moment donné qui devient disponible, alors on s'organise pour les utiliser. Ça, ça fait partie, je dirais, de la gestion courante. Maintenant ce que vous touchez, je dirais que c'est un problème politique. La Ministre a donné ses orientations en disant «voici, il y a des créneaux particulièrement collégiaux, dont la recherche en développement pédagogique et la recherche en transfert technologique».

Il y a des choix politiques qui ont été faits et qui se sont traduits par des actions, confirmation du niveau des ressources, ça c'est dans le discours de la Ministre, qui se traduit par une augmentation des ressources dans PART. Ceci parce qu'il y a une orientation qui est très claire qu'il s'agit de secteurs, du moins pour PAREA, — et c'est confirmé quant à Recherche et développement technologique —, c'est un secteur qu'on veut en expansion. Ça se traduit par une augmentation des ressources, c'est ça que je vous dis, ça touche une dimension politique, il y a une volonté de développement de ce secteur-là parce que ça touche la recherche technologique entre autres, un créneau qui, en fait, est plus ou moins occupé par l'ensemble des chercheurs et dans lequel les chercheurs de collège se sont insérés. Donc, effectivement, c'est un environnement protégé parce que jusqu'à un certain point, il y a une décision politique de raffermir ces deux créneaux-là. PAREA est là pour permettre une évolution de l'enseignement. J'en arrive au syndicat, vous avez quand même de bons arguments, cela concerne tout le renouvellement de la pédagogie puis l'adaptation de la pédagogie. C'est essentiel dans un système collégial comme le nôtre, d'avoir un outil comme celui-là, c'est un outil, la recherche pédagogique. Quant à la recherche technologique, c'est un créneau qui n'est pas tellement occupé par les chercheurs, je dirais québécois en général. Et il s'est produit une insertion des chercheurs de collège dans ce créneau-là qu'il est, je pense, essentiel de poursuivre. Et puis, il y a de plus en plus de projets, des choses intéressantes, puis il n'y a pas juste dans les centres spécialisés que ça se fait, ça se fait aussi dans des collèges qui ont des départements qui s'intéressent au transfert technologique. Donc, ça touche

cette dynamique-là aussi. C'est un environnement protégé, oui, mais c'est une orientation politique également.

Question

Mais si vous avez 40 ETC, je ne sais pas dans PART, c'est que vous considérez que vous avez un potentiel de chercheurs actuellement, ou c'est votre objectif d'arriver là. Quel est, selon vous, le potentiel en recherche fondamentale?

Réponse (M. Demers)

Avec la fermeture d'ACC, il est possible qu'il y ait un certain nombre de chercheurs qui se dirigent soit au CRSNG si c'est possible via avec une affiliation avec l'université, soit dans le programme PART. Et puis, ça correspond justement au voeu de la Ministre que ces chercheurs-là, peut-être, aillent occuper ce créneau-là. Maintenant, c'est sûr que si on arrive au bout de la ligne comme pour cette année, comme le Fonds FCAR demandait à la Ministre de garder 30 ETC pour une année de transition, si on se rend compte que, la première année, on n'occupe pas tout le champ des 30 ETC, puis que d'autres ETC sont disponibles dans la banque des 150, eh bien, on va peut-être apporter une réponse favorable à la demande du Fonds. Mais je pense que les indicateurs qu'on a jusqu'à maintenant font en sorte que c'est un champ qui est appelé à s'élargir, qui va être occupé par les chercheurs de collège.

Commentaire

Quelques statistiques rapides pour nous situer dans le contexte. Tout à l'heure, plusieurs personnes on dit que les chercheurs associés au disciplinaire dans

les collèges ont créé une certaine réputation depuis une dizaine d'années, je pense qu'il y a du vrai dans ça. Mais au moment où c'est ce type de recherche qui est peut-être mis sur la carte, ces chercheurs-là se voient contraints à toutes sortes de mesures qui compliquent drôlement leur existence. Le pourcentage de chercheurs, qui diffère d'un collège à l'autre a beaucoup diminué et va diminuer encore. Il y a 4 ou 5 ans, il y avait 33 ou 35 postes affectés à la recherche disciplinaire, ce qui représentait à peu près 40 à 42% de la banque qui en contenait environ 75. Aujourd'hui, on parle de 21 postes sur une centaine de postes formellement affectés à la recherche, donc on est rendu à peu près à 20 %. Alors, les chercheurs en disciplinaire ou en fondamentale ont vu leur part relative diminuée, au moment où tout le monde reconnaît que c'est eux qui ont fait émerger la recherche dans les collèges.

Réaction

Là-dessus c'est vrai, maintenant il y a une suite à ce que vous dites. C'est qu'il est prévu, — puis espérons que de part et d'autres, on pourra dans le cadre des négociations y arriver —, il est prévu que le nombre de postes passera jusqu'à 36 pour les chercheurs de collège qui font de la recherche libre à caractère disciplinaire. Considérant qu'il y en avait 33, eh bien il s'agirait là d'une augmentation en termes nets. Mais il faut bien se situer, la perspective dans laquelle cette augmentation-là se situe n'est pas de faire de la formation de chercheurs, mais bien de faire contribuer le potentiel collégial à l'ensemble des circuits de la recherche, non pas uniquement à l'aide aux chercheurs de collège, mais à l'ensemble des circuits de la

recherche. Et à ce titre-là, la volonté est demeurée. Si on est capable, dans les négociations, d'aller chercher les ETC dont on a besoin, on va maintenir en termes relatifs, probablement à peu près la même proportion. En termes absolus, on aura augmenté.